

RÈGLEMENT 2021 CHAMPIONNAT TOURISME LIGUE

1. DÉFINITION

La Ligue Grand Est met en compétition pour l'année 2021 les Championnats Tourisme pilotes et passagers (ères).

Ces championnats sont ouverts, aux Clubs affiliés à la F.F.M ainsi qu'aux membres de ceux-ci, dépendant de la Ligue Grand Est.

2. DURÉE

Ces Championnats prennent effet le 1er novembre 2020 et se termineront le 31 octobre 2021, permettant ainsi d'établir les classements officiels en fin d'année.

3. ÉPREUVES

Sont considérés comme épreuves comptant pour les Championnats :

- Toutes les manifestations inscrites au calendrier National FFM et International FIM Tourisme dans la période du Championnat.
- Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent.
- Sont pris en compte également les Rallyes Touristiques organisés par un club affilié à la FFM.
- Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent plus kilométrage rallye.

N'est pas pris en compte la participation à une épreuve organisée par le club auquel appartient le concurrent.

Le terme « Moto » définit dans les statuts fédéraux : motocyclette, scooter, cyclomoteur et d'une façon générale tous les engins terrestres à 2, 3, 4 roues équipés d'un guidon et propulsés par un moteur et conforme au code de la route.

4. CONCURRENTS

Tout changement de catégorie en cours de saison entraînera un nouveau cumul des points.

Les points acquis dans une classe ne seront pas transférés dans une autre.

Un pilote disposant de deux machines devra les passer au contrôle technique avec la lettre T sur la plaque à numéros de la deuxième machine. Il pourra effectuer les essais libres et/ou chronométrés avec les deux machines. En cas de changement de machine en cours de manifestation, le pilote devra en informer préalablement le délégué sous peine de déclassement de l'épreuve.

Les épreuves de championnat sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère.

Toutefois, seuls les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de Champion du Grand Est.



Sortie Tourisme à GRAND (88)

5. CARNETS DE ROUTE

Des carnets de route individuels édités par la Ligue Grand Est ou la FFM, seront expédiés sur demande.

A charge aux concurrents détenteurs de ce carnet de le faire viser sur le lieu des épreuves.

Pour être pris en considération, les carnets de route devront être remplis intégralement en lettres majuscules avec le tampon de l'organisateur.

Une seule participation retenue par semaine, les cas de périple ne seront pas retenus.

6. LES POINTS

Les Championnats se feront par addition des points obtenus par les pilotes et passagers (ères) des membres de chaque Club qui participent aux épreuves.

Les championnats individuels se feront par addition de points acquis lors des épreuves comptant pour celui-ci. Ils donneront lieu à un classement pilotes et passagers (ères) séparés.

Le seul point de départ de ces déplacements pour toute l'année sera le domicile du concurrent à la date du début du Championnat (contrôle possible par la Ligue).

Le kilométrage de chaque sortie sera calculé sur le site Internet Via Michelin à partir de l'adresse postale du concurrent, pour un trajet de type conseillé par Michelin et pour une destination égale à la commune d'organisation de l'épreuve.

Points attribués : Pilotes :1Km= 1 point.

Passagers (ères) 1Km= 1 point

Le calcul des distances relève de la compétence du Délégué Ligue Tourisme (sa décision est sans appel).

7. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Aux contrôles d'accueil de la manifestation, les concurrents devront présenter leur carnet de route ainsi que leur licence FFM valable pour l'année de ce championnat.

Toute tentative de validation d'un trajet non effectué en moto entraînera la disqualification définitive du concurrent sur les championnats.

Les carnets de route individuels seront à retourner au plus tard le 31 OCTOBRE 2021 à :

Mr Jean Pierre PITOUX MASSON
7 bis de l'Orée 77133 MACHAULT

8. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les 3 premiers concurrents de chaque classement* pilotes et passagers ainsi que les Clubs recevront une coupe offerte par la Ligue Grand Est lors de la cérémonie de la remise de prix de la Ligue Grand Est.

* Détail des classements :

- National et international - Pilote et passager (cumul)
- Club
- 1ère Féminine pilote
- Podium au Championnat de France de Tourisme FFM.

9. GÉNÉRALITES

Tout cas de litige sera examiné par la Commission de Tourisme de la Ligue.

Grand Est et sa décision est sans appel.

Validé par la commission Tourisme à MACHAULT le 07 Décembre 2020.

Correspondant: Remi DILLET
5, rue du Bordelais 51190 AVIZE
Tél : 03 26 51 10 46
Mail : remi.dillet@wanadoo.fr